

**DRAFPIC - DRFC**  
Pôle d'appui n°DRAFPIC\_PA\_2025\_490

Lille, le 05 décembre 2025

Dossier suivi par :  
Bertrand LORTHIOIR  
DRAFPIC Adjoint  
Délégué Régional à la Formation Continue

La Rectrice de Région Académique  
Rectrice d'Académie  
Chancelière des Universités

Marie-Hélène WARTELLE  
Coordinatrice Régionale Formation Continue  
03 20 15 62 92  
drafpic@region-academique-hdf.fr

144 rue de Bavay  
59000 LILLE

Messieurs les Inspecteurs d'académie  
Directeurs Académiques des Services  
de l'Education Nationale du Nord et du Pas-de-Calais  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale  
Enseignement Technique Information et Orientation

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de C.I.O

Messieurs les Présidents d'Université

Monsieur le Directeur du CROUS

Mesdames et Messieurs les Chefs de service du Rectorat

**VOUS VOUDREZ BIEN ASSURER LA MEILLEURE DIFFUSION DE CETTE CIRCULAIRE PAR AFFICHAGE  
EN SALLE DES PROFESSEURS ET DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

**Objet :** Recrutement de Conseillers en Formation Professionnelle (CFP).  
Campagne 2026/2027.

Plusieurs postes de Conseillers en Formation Professionnelle sont susceptibles d'être vacants à la prochaine rentrée scolaire dans l'Académie de Lille. Pour exercer ces fonctions, sont recherchés des candidats fortement motivés par les relations publiques, la négociation avec un goût affirmé pour l'innovation.

Je vous rappelle que peuvent être candidats à ces emplois, conformément au décret n° 90.426 du 22 mai 1990,

- l Les **membres des corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du Ministère de l'Education Nationale**. Ces derniers doivent être classés dans la **catégorie A** telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'Etat.
- l Les **fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent**, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans les fonctions de CFP, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.
- l Les **personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale recrutés sur des supports de catégorie A** selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993. Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes :
  - Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Professionnelle ;

P.J. : Pour diffusion

- l Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de recrutement
- l Annexe 2 : Coordonnées des GRETA
- l Annexe 3 : Missions et situation administrative des CFP
- l Annexe 4 : Textes de référence

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Professionnelle ;
  - Justifier des titres et diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant 3 années d'études après le baccalauréat).
- L **Les candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du Ministère de l'Education Nationale : **justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins de 3 années d'études après le baccalauréat**, et d'une solide expérience en Formation Professionnelle.

Peuvent également postuler les Conseillers en Formation Professionnelle déjà en poste dans une autre académie.

Je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de tous les personnels (enseignants et administratifs) placés sous votre autorité le présent appel à candidatures ainsi que les documents annexes relatifs au recrutement des Conseillers en Formation Professionnelle. Ceux-ci sont également téléchargeables sur :

<https://www.ac-lille.fr> ou <https://monavenirpro-hdf.fr/recrutement>

Les dossiers de candidature seront à compléter directement par le biais de la plateforme de dématérialisation à partir du lien suivant :

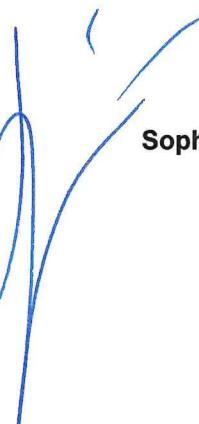
<https://enquetes.education.gouv.fr/S2/1/CFP>

**Aucun accès ne sera possible après la date du 06 mars 2026 minuit, date de clôture des inscriptions.**

Conformément aux instructions réglementaires, après vérification de la recevabilité des candidatures, les candidats sélectionnés se verront convoquer à un entretien et une épreuve écrite qui se dérouleront **le mardi 12 ou mercredi 13 mai 2026**.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude seront informés de la décision rectoriale début juillet.

Concernant les personnels déjà titulaires de la qualification de Conseillers en Formation Professionnelle qui souhaitent intégrer l'Académie de Lille, je les invite à compléter le dossier de candidature par le biais de ladite plateforme et à se rapprocher des services de la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue afin d'être reçus en entretien par le Délégué Régional à la Formation Continue (Tél : 03 20 15 62 92).



Sophie BÉJEAN